

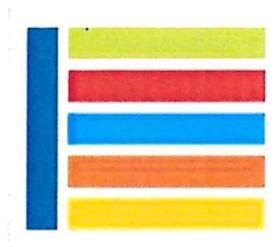
**2CRSI**  
Société anonyme au capital de € 2.009.978,82  
32 rue Jacobi Netter

67200 STRASBOURG

---

**RAPPORT  
du commissaire aux comptes  
sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 18 décembre 2025  
Treizième résolution



**SOCIETE FIDUCIAIRE  
DE REVISION**

2 avenue de Bruxelles  
68350 Didenheim  
*Adresse postale :*  
BP 31037  
68050 Mulhouse cedex 1  
Tél + 33 (0)3 89 44 55 55  
[fidurevision@fidurevision.fr](mailto:fidurevision@fidurevision.fr)  
[www.fidurevision.fr](http://www.fidurevision.fr)

*Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale du ressort de la Cour d'appel de Colmar  
SA au capital de 76 224,51 € - RCS Mulhouse B339304230 – APE 6420 Z – TVA intracommunautaire FR 37339304230*

Audit | Commissariat aux comptes

**2CRSI**  
Société anonyme au capital de € 2.009.978,82  
32 rue Jacobi Netter  
67200 STRASBOURG

**RAPPORT  
du commissaire aux comptes  
sur la réduction du capital**

**Assemblée générale mixte du 18 décembre 2025  
Treizième résolution**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-quatre mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

**Fait à Didenheim, le 1<sup>er</sup> décembre 2025**

**Le commissaire aux comptes  
Société Fiduciaire de Révision**



**Philippe PFLIMLIN**